AR Prefecture
017-211701859-20260529-2026_06_51-DE
Reçu le 09/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 28/05/26
Affichage : 28/05/26
Nombre de membres
- En exercice : 19
- Procurations : 2
- Votants : 18

Etaient présents : E. BERUSSEAU ; F. SUDRE ; A. ANGIBAUD ; V. FERCHAUD ; D. LEFRANC ; M-C. PINASSEAU ; M. LE CLECH ; G. MAILLARD ; C. FABIER ; L. MOUSSET ; E. MORANDEAU ; G. GIMGEMBRE ; M. RIQUELME ; S. DELAGE ; B. ADELMAND ; D. MAILLET.

Excusés : P. RETOUT a donné procuration à M. SUDRE. A. SICARD a donné procuration à E. MORANDEAU.

Absents : H. PELLETANCHE.

Secrétaire de séance : M-C. PINASSEAU

2026_06_51 Retrait d'une demande de subvention au titre de la DETR

Madame la Maire expose que le conseil municipal, dans sa séance du 24 février 2026 a lancé l'opération de rénovation de l'aire de jeux située place du logis.

Le plan de financement associé à cette opération comprend notamment une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR (14 400,60€) ; de la DSIL (14 400,60€) et du Département de la Charente-Maritime (9 600,40€).

Madame la Maire explique que la nouvelle municipalité entend en effet rénover cette aire de jeux, mais dans le cadre d'un projet plus global de travaux de l'école maternelle : création d'un cheminement doux, création d'un city park, rénovation de la cour d'école. Elle précise qu'un marché public global, intégrant l'ensemble des travaux liés à ce secteur, permettra de réaliser les aménagements plus rapidement et à moindre coût qu'en plusieurs opérations morcelées.

Aussi, Madame la Maire propose au conseil municipal de procéder au retrait des demandes de subventions, tant auprès de la préfecture qu'auprès du département, et de redéposer un dossier complet lorsque les études de faisabilité auront été réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (S. DELAGE & B. ADELMAND),
Vu l'avis de la commission enfance et jeunesse du 22/05/2026 ;

DECIDE de retirer les demandes de subventions liées à la rénovation de l'aire de jeux au titre de la DETR, de DSIL et auprès du Département de la Charente-Maritime (délibération n°2026-02-04).

La secrétaire de séance,

La Maire,
Evelyne BERUSSEAU

MAIRIE DE LE GUA 17600

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 09/06/26
et de sa publication le 08/06/26